

## L'ACCÈS AU MARCHÉ

Hong Kong souscrit à l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* (GATT). Le territoire fait également partie de la CNUCED — la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement —, en plus d'être membre associé de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui a pour objectif de favoriser le développement économique au sein de la région, et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Hong Kong est par ailleurs membre à part entière de la Banque asiatique de développement, un regroupement régional qui vise à stimuler la croissance et la coopération économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique et à assister dans leurs efforts les pays en développement qui en sont membres.

### LES LICENCES

En général, il n'est pas nécessaire d'obtenir une licence d'importation, sauf s'il faut permettre à l'État de remplir certaines obligations internationales et de contrôler des produits pour des raisons liées à la salubrité, à la sécurité ou à la monnaie.

### L'ÉTIQUETAGE ET L'EMBALLAGE

Il n'y a pas de règles particulières qui s'appliquent à l'emballage du poisson, des crustacés et des coquillages destinés à l'importation à Hong Kong. Toutefois, les emballages doivent pouvoir supporter le climat semi-tropical de Hong Kong (chaleur et humidité extrêmes). Il faut indiquer sur l'étiquette la nature de tout agent de conservation utilisé dans la préparation des aliments et la proportion dans laquelle il est utilisé.

### LA DOCUMENTATION

Hong Kong exige les documents suivants dans le cas des produits de la pêche qui entrent sur son territoire : 1) des lettres de transport aérien, en neuf exemplaires, sur les formulaires normalisés de l'IATA; 2) des lettres de transport maritime indiquant le nom et l'adresse du destinataire, le port de destination, le fret et les détails d'usage; 3) les factures commerciales, en trois exemplaires; 4) la déclaration d'exportation de l'expéditeur, en quatre exemplaires (celle-ci n'est pas exigée dans le cas d'expéditions évaluées à 1 500 \$ ou moins, sauf si le transport se fait en vertu d'une licence d'exportation validée).

### LES FACTURES COMMERCIALES

Bien qu'il n'y ait pas de prescription particulière quant au contenu des factures commerciales, il est conseillé d'inscrire les renseignements suivants : 1) la date et le lieu d'expédition; 2) le marquage des colis et leur ordre numérique; 3) la description exacte des marchandises (p. ex. description commerciale d'usage, selon l'espèce, la quantité, la catégorie, le poids [brut et net] en unités métriques), l'accent étant mis de façon particulière sur les facteurs susceptibles d'affecter la valeur du produit; 4) le prix convenu des marchandises, qui comprend le prix à l'unité et le coût total FAB usine, plus l'expédition, l'assurance et les autres frais; 5) les modalités de livraison et de paiement; enfin, 6) la signature d'un représentant autorisé de l'entreprise expéditrice.

### LES CERTIFICATS DE SALUBRITÉ

Hong Kong exige de tous les produits de la pêche frais qui entrent sur son territoire qu'ils soient accompagnés de certificats de salubrité émis par l'autorité compétente du pays d'exportation. La livraison de poisson contenant du diénoestrol, du diéthylstilboestrol, de l'hexoestrol ou de l'oestradiol — des hormones synthétiques — constitue une infraction punissable d'amende et/ou d'emprisonnement.